

DELIBERATION N° 2022/056

Portant approbation du budget de l'exercice 2022 de la Ville de Dumbéa
Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 3 mars 2022,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la délibération n° 2012/492 du 20 décembre 2012, portant création du budget annexe du service de la collecte des déchets ménagers,
VU la délibération n° 2021/335 du 24 novembre 2021 fixant des tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2022,
VU la délibération n° 2022/008 du 19 janvier 2022, relative au débat d'orientations budgétaires 2022,
VU la délibération n° 2022/050 du 3 mars 2022, portant affectation anticipée du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
VU le tableau d'affectation du résultat provisoire 2021 certifié par le Trésorier de la province Sud,
VU la note explicative de synthèse n° 2022/25 du 2 février 2022.

La commission municipale intitulée « ressources et moyens » entendue en séance du 17 février 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :



ARTICLE 1^{er} /

Le Budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de la Ville de Dumbéa, exercice 2022, est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **cinq-cent-quatre-vingt-dix-millions-deux-cent-soixante-seize-mille-six-cent-quarante-neuf FCFP**, (590 276 649 F.CFP)

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	452 876 649	452 876 649
Section d'Investissement	137 400 000	137 400 000
TOTAL BUDGET	590 276 649	590 276 649

ARTICLE 2 /

Les crédits ouverts en section d'investissement sont votés par opération, et par chapitre en section d'exploitation, conformément aux tableaux ci-annexés.

ARTICLE 3 /

Est constituée une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de dix-millions de francs (10.000.000) F.CFP qui sera réajustée au fur et à mesure de l'évolution du risque.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».

ARTICLE 5 /

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 3 MARS 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 3 MARS 2022

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
- AFFICHAGE - 1
- SAG - 1
- TPS - 1
- TOUS SERVICES - 18

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation du Budget 2022 est votée **par chapitre**, comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Libellés	Budget	Chapitres	Libellés	Budget
70.	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march.	436 000 000	011	Charges à caractère général	380 756 800
			012	Charges de personnel	28 500 000
			66	Charges financières	20 000
			67	Charges exceptionnelles	500 000
			68	Dotations aux provisions	10 000 000
			042	Dotations aux amortissements	3 700 000
002.	Résultat d'exploitation reporté	16 876 649	023	Virement à la section d'investissement	29 399 849
Total recettes		452 876 649	Total dépenses		452 876 649

SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget 2022 est votée **par opération**, comme suit :

N° OP.	INTITULE D'OPERATION	RAR DEPENSES	BUDGET DEPENSES	RAR RECETTES	BUDGET RECETTES
212801.	ACQUISITION MATERIEL DECHETS	56 000 000	34 200 000		
222801.	PLAN PLURIANNUEL PREVENTION DECHETS		4 000 000		3 200 000
222802.	QAV SUD		43 200 000		34 560 000
OPFI	OPERATION FINANCIERE – EMPRUNT (CHAP 16)				10 540 151
OPFI	RESULTAT D'INVESTISSEMENT (CHAP 001)				14 796 932
OPFI	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chap.040)				3 700 000
OPFI	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 (1068)				41 203 068
OPFI	VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION (CHAP 021)				29 399 849
TOTAL		56 000 000	81 400 000	0	137 400 000
		137 400 000		137 400 000	

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2022 :

<input type="checkbox"/> Section d'Exploitation :	452 876 649 F.CFP
<input type="checkbox"/> Section d'Investissement :	137 400 000 F.CFP
TOTAL	590 276 649 F.CFP

